



## DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

### 6. Caractéristiques des ouvrages

#### ENQUETE PREALABLE

Le projet suit pour sa grande partie le tracé de chemins existants et ne devrait à cet égard n'avoir qu'un impact limité sur le paysage. De même, les haies et alignement d'arbres qui valorisent d'ores et déjà les lisières urbaines seront maintenus.

D'une façon générale le projet consiste en des élargissements ou création de chemins avec gestion des eaux de ruissellements et des aménagements paysagers.

Il est important de noter que le chemin privé existant situé sur la zone réservée n°2 ne ferait l'objet d'aucun aménagement de surface (conservation en l'état) hormis pour son raccordement sur la place de l'ancien presbytère afin de pouvoir gérer les eaux de ruissellements qui occasionnent de fréquentes coulées de boues en cas de fortes pluies (terre, cailloux, graviers, etc...). Les arbres existants bordant le chemin seront tous conservés.

Les élargissements du chemin rural n°3 porteraient sa largeur à 4,25 m avec des accotements empierrés de 75 cm de large des 2 côtés. Le chemin serait terminé en enduit bicouche. Ces accotements seraient prolongés par des bermes engazonnées en terre végétale de façon à permettre le croisement de 2 engins agricoles de types tracteur. Le chemin aurait une devers unique.

Les eaux de ruissellements seraient gérées par des noues constituées ponctuellement de massifs d'infiltration. Ces noues pourraient être plantées. L'objectif étant d'infiltrer l'ensemble des eaux du projet. Les talus seraient reconstitués et enherbés.

La zone réservée n°1 permettrait de raccorder le chemin rural n°3 sur la RD170 et sur le chemin existant de la réserve n°2. Elle ferait aussi l'objet d'une création d'une aire de stationnement (environ 110 places) au droit de l'église dans le but de sécuriser ses abords lors des événements s'y déroulant (stationnement anarchique et dangereux dans les rues adjacentes). Il pourra aussi servir aux autres bâtiments publics (stade, salle d'exposition, écoles). Sa finition serait en enduit bicouche avec une couleur différente pour les places de stationnement. Des éléments de borduration seraient mis en place à minima et les espaces verts seraient plantés de façon à en faire un espace paysager rappelant le caractère rural des lieux. Des trottoirs seraient le long du mur d'enceinte de l'église. Afin de garantir la pérennité des aménagements, seules les « pattes d'oies » d'accès à ce parking seraient traités en enrobé.

La zone réservée n°11 permettrait la création d'un trottoir normalisé de 1,40 m de large afin de sécuriser les cheminements piétons, par le biais d'un muret de soutènement de 1,0 m de haut surplombé d'une clôture constituant la nouvelle limite séparative.

Outre la sécurité des piétons, cet aménagement permettra d'avancer l'entrée de ville et d'inciter les automobilistes à adapter leur conduite.

Les structures des différents aménagements de chemins seraient les suivantes :

- Chemin neuf et élargissement :
  - Terrassement.
  - Compactage de fond de forme.
  - GNT 0/100 ou calcaire issu des produits de terrassements sur 40 cm.
  - GNT 0/31,5 sur élargissement sur 10 cm.
  - enduit bicouche.
- Chemin reprofilé :
  - Scarification de l'existant.
  - Reprofilage en GNT 0/31,5 sur épaisseur moyenne de 15 cm.
  - Enduit bicouche.